

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Étude d'évaluation d'incidences Natura 2000 (EIN2000) pour :

- projets soumis à permis d'aménager ou à déclaration préalable (au titre des R.421-19 à R.421-23 du C. urba et en site Natura 2000
- travaux situés en site inscrit et en site Natura 200 (soumis à EIN2000 par arrêté du Préfet de Région du 18/05/2011 – item 1^{er})
- travaux situés en site classé (soumis à EIN2000 par R.414-19-I-8° C. Env.)

DEMANDEUR :

Structure	SAS LES VIVIERS DE LA RANCE
Nom et prénom	SAS LES VIVIERS DE LA RANCE
Coordonnées	La Pointe du puits – 35430 – SAINT SULIAC

TYPE DE PROJET :

Nature des travaux prévus (constructions nouvelles, travaux sur existant, aménagement, ...) et description sommaire, y compris les travaux connexes (coupes, terrassements, zone de stockage de matériaux...) :
Reconstruction après sinistre incendie d'un bâtiment ayant pour activité grossiste en coquillages et crustacés.

Emprise des travaux (linéaire ou surface) et description sommaire :
Emprise projetée identique à celle existante, soit environ 30.00 ml x 25.00 ml.

Période de réalisation des travaux :
A préciser

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Commune	SAINT SULIAC	Lieu-dit	La Pointe du Puits
---------	--------------	----------	--------------------

PROTECTION DU SITE (CLASSE/INSCRIT) : Projet hors sites (inscrit ou classé) (1)

Nom du site	« Estuaire de la Rance »	<input type="checkbox"/> Site inscrit (1)	<input checked="" type="checkbox"/> Site classé (1)
-------------	--------------------------	-------------------------------------------	-----------------------------------------------------

SITE NATURA 2000 : Projet hors sites Natura 2000 (1)

Nom du site	« Estuaire de la Rance » (FR5300061)	Type de site Natura 2000 (1)	
		ZSC (Habitats faune Flore)	ZPS (Oiseaux)
		X	

Objectif de conservation de ces sites Natura 2000 (le cas échéant) : (1) et (2)

Habitat forestiers landes, tourbières, ... de rivières et prairies humides
 Autres : (préciser) ... (pas d'habitat d'intérêt communautaire sur l'emprise du projet).....

Espèces animales Oiseaux Chauve-souris Autres : (préciser)

PIECE à JOINDRE :

Un plan de localisation précis du projet sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel les travaux et la zone d'évolution des engins de travaux seront positionnés.

(1) cocher la case concernée

(2) les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore..) figurent sur le site :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/carto_hab_35.map ou sont à demander à l'opérateur du site Natura2000 concerné dont la liste est annexée à cet imprimé

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION : (1) et (2)

	OUI	NON
--	-----	-----

Présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone de travaux (parcelle concernée par les travaux, zone d'évolution des engins, aire de stockage des matériaux ...) → <i>présence potentielle de chauves-souris qui chassent la nuit pour s'alimenter</i>	?	
Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné		X
Présence, à moins de 300 m de la zone des travaux, d'une zone sensible pour les oiseaux hivernants pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné		X
Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un gîte à chauve-souris pour la préservation desquelles le site Natura 2000 a été désigné → <i>arbres potentiellement favorables à proximité</i>	?	
Les travaux sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau (rejets, matières en suspension, passage à gué...)	X	
Le projet comprend des plantations		X

- 1) Si six « **NON** » => projet considéré sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ci-dessus
2) Si au moins UN « **OUI** » => vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence du projet sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences.

Compléments nécessaires
si au moins un « OUI » a été coché dans le questionnaire précédent

Mesures permettant de supprimer le risque d'incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné :
(ex. : mise en défens de zones sensibles, période de travaux, matériel ou technique employés, sensibilisation des entreprises, reconstitution d'un maillage bocager assurant les mêmes fonctions que les espaces éventuellement détruits, choix d'essences adapté à l'environnement local...)

Pendant travaux

- **éviter au maximum les travaux de nuit qui pourraient entraîner des nuisances sonores et lumineuses et donc déranger les espèces animales nocturnes (notamment les chauves-souris, qui chassent la nuit pour s'alimenter) ;**
- **limiter au maximum les rejets (proximité immédiate avec la Rance).**

Après travaux (fonctionnement)

- **limiter au maximum l'impact de l'éclairage extérieur sur les espèces animales nocturnes. Il est par exemple préconisé de : diminuer l'intensité des éclairages, modifier leur direction (au maximum vers le sol, en évitant les boisements ou l'estuaire), privilégier les lumières jaune-orangées, abaisser le mât d'éclairage ou encore installer des détecteurs de mouvements.**

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.
Fait à SAINT SULIAC

Le 27/09/2024



Signature du pétitionnaire :